



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE

Réunion du Comité Syndical du 06 Mars 2023

PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 23 Février 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Renaud BLOND (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. STOQUERT ; Mme ALVES ; M. BLOND ; M. BLIAUT ; M. BARBIER ; M. BERGER ; Mme GAUDINAT ;
- Communauté de Communes la Septaine : M. HIMBERT ; M. SAUTEREAU ; M. CHATAGNON ; M. BAUDON ; Mme MARCEL ; M. ROMAIN ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH ; M. BLAIN ; Mme LATOURNERIE ; M. RIPARD ; M. JACQUET ; M. LETOURMY ; M. DESROCHES ; Mme SAISSELIN ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; M. COSSON ; M. GAZOUNAUD ; M. BOUET ; M. MENNESSIER ; M. COLLIN ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme TORCHY.

Absents excusés :

- Communauté de Communes La Septaine : M. ALLEGAERT ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. ROGER ; M. GITTON ; M. CHALLETON ; M. GENESTE ; Mme PAJON ; M. ZIMMERLI ; M. BOUARD ; Mme RAFFAITIN ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme KAOUES ; Mme OLLIVIER ; Mme MOREVE ; Mme DESGUIN ; Mme GAUCHER ; Mme MION.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE

COMITE SYNDICAL DU 06 MARS 2023



Monsieur BENOIT, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.


- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Renaud BLOND (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

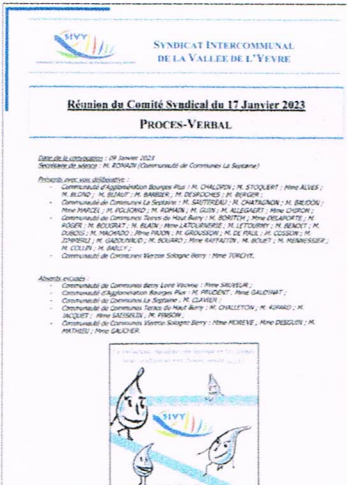
- Approbation du procès-verbal en date du 17/01/2023

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 17 Janvier 2023 ; en l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



APPROBATION PROCES-VERBAL

❖ **SIVY (Conseil du 17/01/2023)**



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE

Réunion du Comité Syndical du 17 Janvier 2023

PROCES-VERBAL

DATE DE LA REUNION : 17 Janvier 2023
SECRETARIE DE MERCE : M. RENAUD (Communauté de Communes La Sologne)

PRÉSENTS (liste des communes et noms des délégués)

EXCUSÉS (liste des communes et noms des délégués)

AGRESÉS (liste des communes et noms des délégués)

- ✓ **40 présents**
- ✓ **13 excusés**
- ✓ **04 délibérations**

Communautés de Communes et d'Agglomération	Présence délégué titulaire	Présence délégué suppléant	Total (% voies délibératives)
Berry Loire Vauvise	0/1	0/1	0 %
Bourges Plus	7/8	1/8	100 %
La Sologne	6/11	3/11	82 %
Sauldre et Sologne	0/1	0/1	0 %
Terres du Haut Berry	14/25	8/25	88 %
Vierzon Sologne Berry	1/6	0/6	17 %

- Election 3^{ème} Autre Membre

Monsieur BENOIT rappelle que suite à l'élection de Madame LATOURNERIE en tant que 5^{ème} Vice-Présidente, il est proposé de procéder à l'élection du 3^{ème} Autre Membre :

Deux scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) et Monsieur Thierry COSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry).

Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote et émarge.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :
 - o Madame Giovanna ALVES 30

Après dépouillement, **Madame Giovanna ALVES** ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, est proclamée 3^{ème} Autre Membre.

Mme ALVES (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) s'exprime sur ses motivations à intégrer le bureau. Elle évoque sa sensibilité pour le sujet et l'enrichissement personnel depuis 3 ans, son travail au sein du groupe lié à la mise à jour des statuts, et enfin la transparence des dossiers du syndicat.

Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT

Election 3^{ème} Autre Membre

Le Président expose :

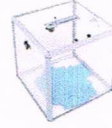
Vu la démission du 3^{ème} Autre Membre, **Madame Cécile LATOURNERIE**, en date du 25 Novembre 2022;
Vu l'élection de Madame Cécile LATOURNERIE, 5^{ème} Vice-Présidente, en date du 17 Janvier 2023 ;
Vu la délibération n° 10/2020 déterminant le nombre des Autres Membres à 6 ;

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'élection du (de la) 3^{ème} Autre Membre comme suit :
Le Président recense les délégués intéressés :

3^{ème} Autre Membre

Candidate :

Madame Giovanna ALVES



Vote du (de la) 3^{ème} Autre Membre :

Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc et émerge.
2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) et Monsieur Thierry COSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Le dépouillement du vote du (de la) 3^{ème} Autre Membre donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	30

Décision :

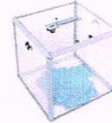
Après dépouillement, Madame Giovanna ALVES ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, est proclamée 3^{ème} Autre Membre.

Monsieur BENOIT informe les délégués des élections à venir suite à des démissions de délégués au sein de leurs conseils municipaux :

Information sur les élections à venir

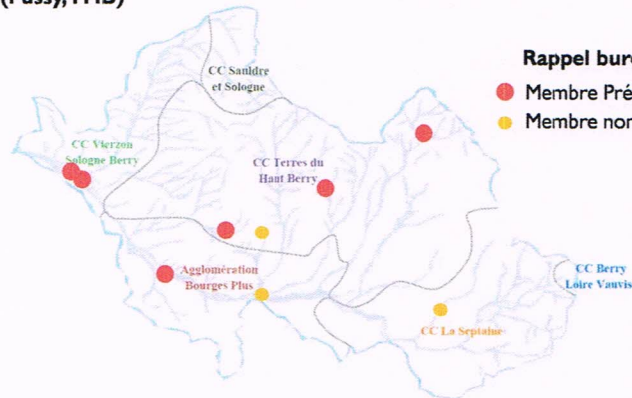
Information de la Préfecture

Le Préfet ne ratifiera pas la demande de démission de M. STOQUERT (suite élections du 27 janvier) dans le délai de 2 mois



Membres du bureau démissionnaires :

- Mme LEBLANC (St-Michel-de-Volangis, B+)
- M. POISSON (Fussy, THB)



Il précise que la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry devra procéder à une nouvelle élection de délégué afin de remplacer l'élu(e) démissionnaire pour être réputé complet.

- Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur BLOND présente le Compte de Gestion 2022 adressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Bourges :

Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND

Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Président expose :

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion 2022 du SIVY adressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Bourges qui présente les données suivantes :

Section de Fonctionnement		
Libellé	Montant	
En Recette : montant total des titres de recettes émis	+	439 938,63 €
En dépense : montant total des mandats émis	-	326 537,33 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	=	113 401,30 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent :	+	94 398,45 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter :	=	207 799,75 €

Section d'Investissement		
Libellé	Montant	
En Recette : montant total des titres de recettes émis	+	13 170,68 €
En dépense : montant total des mandats émis	-	13 093,44 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	=	77,24 €
Excédent de financement à la clôture de l'exercice précédent :	+	52 415,24 €
Résultat d'Investissement à la clôture de l'exercice :	=	52 492,48 €

Pour : ___
Contre : ___
Abstention (s) : ___

Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Approbation du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat de fonctionnement

Monsieur BLOND évoque le Compte Administratif 2022 et l'affectation du résultat de fonctionnement :

Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND

Approbation du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat de fonctionnement

Le Président de séance désigné expose (vu l'article L.2121-14 du CGCT) :

Il est proposé au Comité Syndical du SIVY : d'approuver le compte administratif 2022 du SIVY qui présente les données suivantes et d'affecter, au vue de ces données, le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice soit **207 799,75 €** à la ligne budgétaire 002 du budget 2023 du SIVY à la section de fonctionnement en recette.

Section de Fonctionnement		
Libellé	Montant	
En Recette : montant total des titres de recettes émis	+	439 938,63 €
En dépense : montant total des mandats émis	-	326 537,33 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	=	113 401,30 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent :	+	94 398,45 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter :	=	207 799,75 €

Section d'Investissement		
Libellé	Montant	
En Recette : montant total des titres de recettes émis	+	13 170,68 €
En dépense : montant total des mandats émis	-	13 093,44 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	=	77,24 €
Excédent de financement à la clôture de l'exercice précédent :	+	52 415,24 €
Résultat d'Investissement à la clôture de l'exercice :	=	52 492,48 €

Pour : ___
Contre : ___
Abstention (s) : ___

Pour : 29
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur BLOND continue avec la présentation par chapitre pour le vote du Budget Primitif 2023 :

Budget Primitif 2023 présenté par Monsieur Renaud BLOND

Fonctionnement – Dépenses	
Chapitre 60 : Electricité, carburants, petits matériels, vêtements de travail, fournitures administratives	18 500,00 €
Chapitre 61 : Travaux et Etudes , logiciels, locations bureaux et voiture, entretiens véhicules, assurances, suivi, formations	537 725,65 €
Chapitre 62 : Communication, Frais de déplacement / réception / affranchissement / télécommunications / bancaires, Stagiaires	63 500,00 €
Chapitre 63 : Cotisation CDG	3 000,00 €
Chapitre 64 : Rémunérations agents et cotisations , CNAS et médecine du travail	200 600,00 €
Chapitre 65 : Indemnités des élus et cotisations	38 500,00 €
Chapitre 66 : Intérêts ligne de trésorerie	5 000,00 €
Chapitre 68 : Amortissements	10 000,00 €
Montant total dépenses de fonctionnement	876 825,65 €

Fonctionnement - Recettes	
Excédent	207 799,75 €
Chapitre 74 : - Subventions Région Centre Val de Loire, Département du Cher ,Agence de l'Eau Loire Bretagne	494 925,90 €
- Participation des Communautés de Communes et d'Agglomération	170 000,00 €
Chapitre 75 : Subvention Bourges Plus Bureaux	4 100,00 €
Montant total recettes de fonctionnement	876 825,65 €

Investissement - Dépenses	
Chapitre 21 : Opérations d'Urgence, matériel technique, matériel informatique	63 016,08 €
Montant total dépenses d'investissement	63 016,08 €

Investissement - Recettes	
Excédent	52 492,48 €
Chapitre 10 : FCTVA	523,60 €
Chapitre 28 : Amortissements	10 000,00 €
Montant total recettes d'investissement	63 016,08 €

Monsieur BLOND indique que les évolutions par rapport à la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2023 apparaissent au chapitre 61 : Travaux et études, à l'excédent de fonctionnement puis à la disparition des dépenses imprévues suite au passage par option à la M57 au 01 Janvier 2023.

Vote du Budget Primitif 2023

Le Président expose :

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2023.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
876 825,65 €	876 825,65 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
63 016,08 €	63 016,08 €
Budget Total 2023	
939 841,73 €	

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —



Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- M57 – Durées des amortissements

Monsieur BLOND précise que suite au passage à la M57, il convient de délibérer sur les durées des amortissements :

Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND

M57 - Durées des amortissements

Le Président expose :

Vu l'article L2321-2, 27° du CGCT, l'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les collectivités et les groupements dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics ;

Vu le passage à la nomenclature M57 au 01 Janvier 2023 ;

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter les durées des amortissements telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Biens	Durées des amortissements
2145 : Immobilisations corporelles, constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements (ABR, FRB, CLO / Urg)	5 ans
2158 : Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
21838 : Matériel informatique	3 ans
21838 : Matériel de bureau	5 ans

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —



Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Renouvellement télétravail

Madame TORCHY propose au vote le renouvellement du télétravail concernant l'agent, Monsieur Vincent PALOMERA, 1 jour par semaine à savoir le mercredi pour une durée de 1 an (dans les mêmes conditions que pour l'année 2022) :

Délibération présentée par Madame Corinne TORCHY

Renouvellement Télétravail

Le Président expose :

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la délibération n° 03/2022 du 01/02/2022 instaurant le télétravail pour une durée de 1 an ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30/01/2023 ;

Considérant que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;
Le télétravail ne devant pas constituer un frein au bon fonctionnement des services.

Considérant que la demande de renouvellement de télétravail concerne la filière technique et plus précisément les ingénieurs territoriaux ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de renouveler le télétravail au sein de la collectivité dès le 01/03/2023 sur les mêmes critères et modalités d'exercice du télétravail que définis en année 2022 pour une durée de 1 an ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au télétravail (protocole d'accord ...).

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —



Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- PEP Cher médian et aval

Madame LATOURNERIE présente la délibération concernant le programme d'études préalables Cher médian et aval :

Délibération sur table n° 16/2023



PEP Cher médian et aval

- **Le SIVY s'impliquera dans 7 à 9 actions du projet** : sensibilisation, lutte contre les remblais en lit majeur, repères de crues, étude sur des sous-bassins...
- Montant estimatif SIVY de 2023 à 2025 :
 - 16 450 € TTC (poste PI Yèvre-Auron – 35% du poste associé au SIVY)
 - 20 800 € TTC : actions « études ruissellements, repères de crues, sensibilisation, ...

Le Président expose :

Vu, la démarche de l'étude « 3P » inondations sur le bassin versant du Cher et de ses affluents, engagée entre 2019 et 2021, relevant les enjeux en termes d'inondation sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) ;

Vu, la réunion de pré-cadrage organisée par le DDT référente, validant le périmètre du PEP Cher médian et aval ;

Vu, la réunion commune du 5 octobre 2022 ;

Vu, les échanges entre le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et l'Établissement public Loire, et les collectivités concernées afin d'élaborer un programme d'actions cohérent à l'échelle du PEP ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider le programme d'actions du Programme d'études préalables Cher médian et aval
- d'autoriser le Président à signer la lettre d'engagement à ce programme d'actions et tout document conforme à cet engagement une fois la validation de l'État effective, sur la base du projet de la lettre d'engagement (projet et estimatif de mars 2023 en annexe)



Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur JOLIVET explique la situation ayant menée à réaliser cette délibération sur table, par anticipation du projet définitif prévu pour avril et signature du projet en juin (lettre d'engagement).


- Programme d'actions 2023-2028

Monsieur BENOIT laisse la parole aux agents pour aborder le volet technique :

Monsieur JOLIVET présente le programme d'actions 2023-2028 :

PROGRAMME D'ACTION 2023-2028

Présentation avant délibérations




Délibérations :

1. Lancement des démarches administratives du programme d'intervention 2023-2028 (DIG AEU)
2. Lancement des démarches financières du programme d'intervention 2023-2028 (Contrat Territorial)

Premières actions 2023 :



3. Action n° 1 du Contrat Territorial 2023/2028 – Restauration du Valentigny au niveau de ses sources
4. Action n° 2 du Contrat Territorial 2023/2028 – Restauration du Marcillie
5. Action n° 3 du Contrat Territorial 2023/2028 – Restauration de l'Annain à sa source

Gestion d'un embâcle – lutte contre les macro-déchets



Monsieur JOLIVET fait état des retours des membres élus et partenaires techniques, financiers et institutionnels sur le projet, plutôt positif jusqu'à présent.

PROGRAMME D'ACTION 2023-2028

Finalisation du programme d'actions

- **Le 12 janvier** : réunion calage financement action par action
- **Le 17 janvier** : présentation en conseil et accès aux actions « travaux » aux élus délégués
- **Le 25 janvier** : réalisation du Dossier « évaluation environnementale » envoyé en DREAL ,
- **Courant février** : rencontres individuelles : CD18, Nature 18, PETR, CEN, Fédé de pêche, ...
- **Poursuite rédaction des rapports administratifs et financiers en fév & mars** :
 - Rapport DIG & Autorisation Environnementale Unique
 - Stratégie et feuille de route (AELB)
 - Contrat Territorial

Dates limites (pour démarrage en 2023) :

- **6 mars** : deux délibérations du SIVY (lancement procédures administratives et financières)
- **9 mars** : COPIL de présentation finale du projet (à Bourges)
- **Fin mars / début avril** : dépôt dossier DIG / AEU à la Préfecture
- **début avril** : date limite de dépôt du Contrat Territorial (CD18, Agence de l'eau, Région)

PROGRAMME D'ACTION 2023-2028



2 délibérations pour 2 cycles de procédures bien distinctes & interdépendantes

La Déclaration d'Intérêt Général et l'Autorisation Environnementale (Loi sur l'eau)

- ✓ Un dossier unique de 3 rapports et 5 annexes (450p)



Durée / délai

- ✓ **Dépôt en Préfecture (DDT) :**
 - Phase d'examen administratif (≈ 4 mois)
 - Phase d'enquête publique (≈ 3 mois)
 - Phase de décision (avis CODERST, ...) (2 mois)
 - Phase de recours (2 mois)

= **Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour 5 ans renouvelables et d'Autorisation au titre de la « Loi sur l'Eau » (début 2024)**

Le Contrat Territorial

- ✓ Un rapport stratégie / feuille de route sur 6 ans (50p)
- ✓ Le Contrat Territorial fixant le partage financier (50p)



Durée / délai

- ✓ **Dépôt auprès de chacun des financeurs :**
Région Département Agence de l'Eau
 Passage en instances décisionnelles
 Avis des CLE SAGE Yèvre-Auron & Cher amont

= **Signature du Contrat Territorial en juin 2023 (phase 1 = 3 ans)**

Signature phase 2 en 2025 (2025-2028)

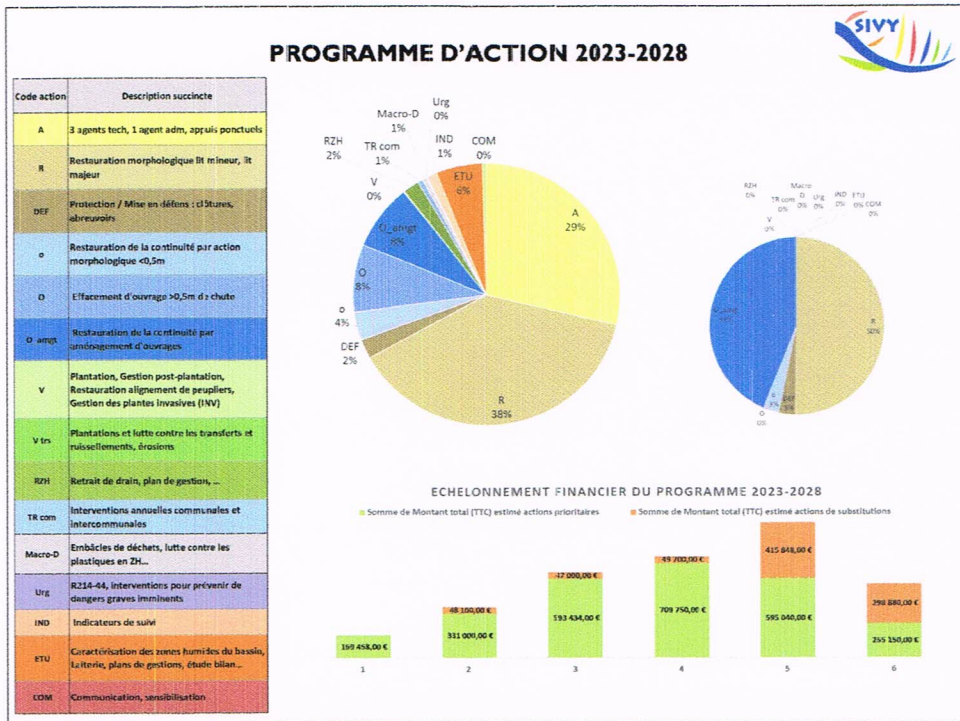
PROGRAMME D'ACTION 2023-2028 (DIG, AEU)




Quelques évolutions possibles (à la marges) jusqu'aux dépôts

	Code action	Description succincte	unité	Actions prioritaires	Actions de substitutions	TOTAL Technique	Actions prioritaires	Actions de substitutions	TOTAL financier
ANIMATION	A	3 agents tech, 1 agent adm, appuis ponctuels	unité/ETP	4		4	1 377 799,77 €		1 377 799,77 €
TRAVAUX PROGRAMMES	R	Restauration morphologique lit mineur, lit majeur	ml	12369	6499	18868	1 837 190,00 €	431 820,00 €	2 269 010,00 €
	DEP	Protection / Mise en défens : rizières, abreuvoirs	ml	2410	890	3300	116 450,00 €	26 700,00 €	143 150,00 €
	O	Restauration de la continuité par action morphologique <0,5m	u	8	3	11	167 000,00 €	25 000,00 €	192 000,00 €
	D	Effacement d'ouvrage >0,5m de chute	u	11	1	12	401 434,00 €	- €	401 434,00 €
	G_insp	Reconstruction de la continuité par aménagement d'ouvrages	u	3	2	5	388 000,00 €	376 008,00 €	764 008,00 €
	V	Plantation, Gestion post-plantation, Restauration alignement de peupliers, Gestion des plantes invasives (NVI)	ml	4921	1200	6121	4 758,00 €	- €	4 758,00 €
	V_tvs	Plantations et lutte contre les troncements et ruissellements, érosions	ml						
R2H	Retrait de drains, plans de gestion, ...	m²	17 600	0	17 600	94 000,00 €	- €	94 000,00 €	
TRAVAUX COMMUNAUX	TR com	Interventions annuelles communales et intercommunales	forfait				30 000,00 €	- €	30 000,00 €
LUTTE CONTRE LES DECHETS	Macro-D	Embâcles de déchets, lutte contre les plastiques en ZH...	forfait				24 000,00 €	- €	24 000,00 €
URGENCE	Urg	R214-44, interventions pour prévenir de dangers graves imminents	forfait				6 000,00 €	- €	6 000,00 €
SUIVI	IND	Indicateurs de suivi	station	16			58 600,00 €	- €	58 600,00 €
ETUDES	ETU	Caractérisation des zones humides du bassin, Laiterie, plans de gestion, études bilan...	u	6			272 500,00 €	- €	272 500,00 €
COMMUNICATION	COM	Coopération, sensibilisation	forfait				20 950,00 €	- €	20 950,00 €
TOTAL							4 798 681,77 €	859 528,00 €	5 658 209,77 €

Monsieur JOLIVET signale que de fortes incertitudes sont associées aux montants des actions au fur et à mesure du développement du programme fin 2022, début 2023.



PROGRAMME D'ACTION 2023-2028

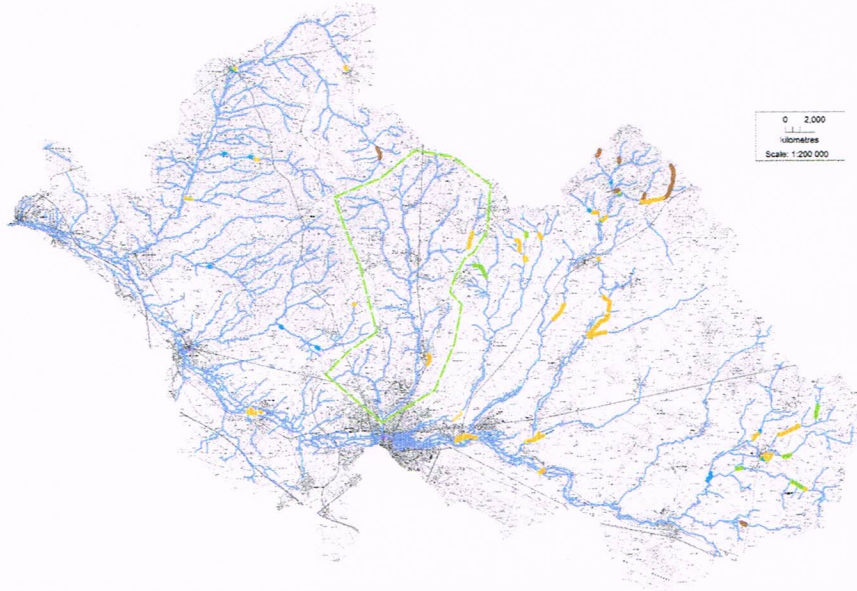


Interventions « programmées » :

<p>Travaux Année 1 (2023)</p> <p>N°1 - Sources de Valentignay aux Aix d'Angillon - R N°2 - le Marcellie à Soulangis / Menetou-Salon - R N°3 - Source de l'Annain à Vasselay - R N°4 - Le Putet à Morogues / Humbligny - DEF N°5 - Le Colin à Morogues - DEF N°6 - Le Tripaud à Gron - V N°7 - Le Terrecout à Baugy - V</p> <p>Travaux Année 2 (2024)</p> <p>N°8 - La Fontenelle à Saint-Laurent - O N°9 - Seuil du Lavoir de Neuvy-sur-Barangeon - O N°10 - Etang des Noues à Vouzeron - o N°11 - Seuil des Noues à Vouzeron - o N°12 - Amont Gué de l'Aunay à Morogues - DEF N°13 - Le Gué de l'Aunay à Morogues - DEF N°14 - Le Sordon à Morogues - DEF N°15 - La Douée à Humbligny - RZH drainage N°16 - La Douée à Humbligny - RZH peupleraie</p> <p>Travaux Année 3 (2025)</p> <p>N°17 - Yèvre - Canal D Fenestrelay - RZH peupleraie N°18 - La Guette à Méry-ès-Bois - R N°19 - l'Yèvre à St-Germain-du-Puy - O (Barrage D) N°20 - Le Colin à Aubinges - O Salarerie N°21 - La Brosse à Aubinges - O N°22 - La Douée à Humbligny (Grivot) - DEF N°23 - La Brosse à Aubinges - R (aval gué) N°24 - La Brosse à Aubinges - o</p>	<p>Travaux Année 4 (2026)</p> <p>N°25 - La Bondonne à Baugy - R SIAEP N°26 - La Bondonne à Baugy - V SIAEP N°27 - La Douée à Humbligny - R N°28 - L'Ouatier (Quétilly) à Rians/Sainte-Solange - R N°29 - Le Marcellie à Menetou-Salon - R N°30 - La Tripande à Moulins-sur-Yèvre - R N°31 - La Loge / Gravelle à Farges-en-Septaine - o N°32 - Le Langis au Château de Turly - o N°33 - Le Colin à Morogues - O N°34 - Le Colin à Morogues Pont de Pierre - o N°35 - l'Yèvre à Baugy - R</p> <p>Travaux Année 5 (2027)</p> <p>N°36 - Le Moulon à Menetou-Salon - Dionet - R N°37 - La Déhole à Vignoux-sous-les-Aix - R N°38 - La Rempagne à Fussy - R N°39 - Le Pré de Davet à Menetou-Salon - R N°40 - Les Marges à Avord - DEF N°41 - L'Ouatier à Rians amont - R N°42 - L'Ouatier à Rians aval - R N°43 - Le Pissevielle à Parassy - R N°44 - Le Colin à Sainte-Solange - R N°45 - Le Tripaud à Villequiers/Gron - R N°46 - Trois Bondons sur l'Yèvre à Osmoy - O amgt</p>	<p>Travaux Année 6 (2028)</p> <p>N°47 - Le Terrecout à Villequiers - R N°48 - Ancien seuil du Moulin de Berry - O amgt N°49 - L'Yèvre à Marmagne - R Frayère zone h N°50 - Pont D160 sur l'Annain à St-Eloy-de-Gy - o N°51 - Pont D68 sur l'Annain à Berry-Bouy - o N°52 - Vannes sur l'Annain à Mehun-sur-Yèvre - o N°53 - Le Croulas à Allouis - o N°54 - Le Marslaige à Sainte-Solange - R N°55 - Le Barangeon à Saint-Palais - o N°57 - l'Yèvre à Bourges - O amgt (Clapet St-Ambroix)</p> <p>Action Autre porteur de projet</p> <p>N°58 - Le Langis à St-Germain-du-Puy CD18 - R</p> <p>Actions des années 1 à 6</p> <p>N°59 - Lutte contre les érosions - transferts N°60 - Interventions post-plantations - V post N°61 - Lutte contre les invasives - INV N°62 - Lutte contre les Macro-déchets - Macro-D</p> <p>ETUDES</p> <p>Etude 1 : Enjeu plans d'eau et climat Etude 2 - Ouvrage - Clapet de la Laiterie Etude 3 - Accompagnement à Aubinges Etude 4 - Zone humide à Mcullins-sur-Yèvre Etude 5 - Caractérisation Zone Humide Etude 6 - Suivi « ressource & climat » du territoire Etude 7 - Bilan du Programme d'actions</p> <p>INDICATEURS DE SUIVI</p>
--	--	--

20% des projets sont issus de sollicitations locales directes

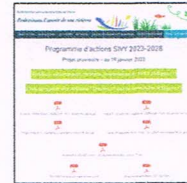
Monsieur JOLIVET précise que la cellule animation est disponible pour préciser la situation des actions dans chaque commune, et que les délégués disposent toujours des accès aux fiches actions ainsi qu'à la cartographie.



Accès internet aux données, élus et membres partenaires depuis janvier

Commentaires des communes suite au conseil syndical

- 45 visites sur la page (élus) dédiée du site internet
- Quelques questions, peu de commentaires

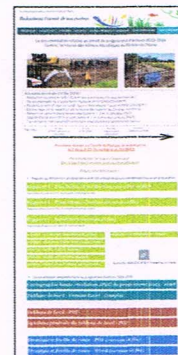


Commentaires des partenaires (une page internet dédiée) :

Mise à disposition de « tous » les supports en cours de rédactions + tableau de bord + fichier SIG

Entretiens individualisés : Fédé de pêche, PETR, Chambre d'agriculture, Nature 18, SAGE, ...

- Bons lers retours
- Esprits d'informations et de synergies appréciés
- Le COPIL du 9 mars entérinera le projet



PROGRAMME D'ACTION 2023-2028



Dernières évolutions :

- **Ajout d'une action portée par le Conseil Départemental**

Projet de remise en fond de vallée du Langis lié au futur barreau routier de St-Germain-du-Puy (Bourges Plus)

- Estimation : 355 000€ TTC (pas de financement SIVY)

- Linéaire du Langis concerné : 840m

- Intervention en tant qu'assistance technique du SIVY (fiche action : 58)

- Année prévisionnelle : 2025

(Action intégrée dans le CTMA, mais pas au dossier Loi sur l'Eau)



PROGRAMME D'ACTION 2023-2028



Dernières évolutions :

- **Ajustement du volet « étude », 7 études de 2023 à 2028**

1. Etude sur les plans d'eau de Sologne (stage, régie SIVY, année 2023)
2. Etude ext : calage PAP Laiterie à Mehun/Y, (35k€ TTC)
3. Mise en place d'un plan de gestion à Aubinges (régie SIVY,)
4. Etude Tripande à Moulins-sur-Yèvre (régie SIVY)
5. Etude caractérisations des zones humides (régie SIVY, années 2023 à 2028)
6. Etude « Rivières et climat » (régie SIVY : 17,5k€ de matériel, de 2023 à 2028)
7. Etude Bilan CTMA (2028)



- **Proposition d'une action concertée en collaboration avec le PETR, la Chambre d'Agriculture et le SIVY sur le bassin du Moulon :**

- Augmentation du taux d'aide de 80% de l'action « plantez le décor » sur ce territoire (CRST-PETR)
- Intervention technique voir financière ponctuelle du SIVY (terrassement / aménagement associé à la plantation)



- **Programme d'actions 2023-2028 en faveur des milieux aquatiques – Dépôt de dossier DIG et AEU**

Monsieur BENOIT (Président) félicite les agents du SIVY pour la masse de travail nécessaire pour l'élaboration du projet.

Monsieur ROMAIN (CdC LA SEPTAINE) demande si des primes sont envisagées autour de ce projet

Monsieur BENOIT explique que ce sujet des valorisations salariales est évoqué chaque année, lors des entretiens de fin d'année, avec Mme TORCHY.

Monsieur COSSON propose au vote la délibération suivante :

Délibération n°11/2023 présentée par Monsieur Gilles BENOIT

- **Projet de programme d'action 2023-2028 en faveur des milieux aquatiques – Dépôt de dossier DIG & AEU**

Programme d'actions évaluer à : 5 303 209 € TTC

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à déposer le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation Environnementale Unique et pièces associées, du programme d'action 2023-2028, auprès des services de l'Etat ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **Programme d'actions 2023-2028 en faveur des milieux aquatiques – Demande financement CTMA et avis**

Monsieur COSSON propose au vote la délibération suivante :

Délibération n°12/2023 présentée par Monsieur Gilles BENOIT

- **Projet de programme d'action 2023-2028 en faveur des milieux aquatiques – Demande de financement CTMA et avis**

Programme évalué à : 5 658 209 € TTC


Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver la stratégie et la feuille de route prévisionnelle sur le bassin de l'Yèvre sur 6 années (2023-2028) ;
- d'approuver le projet de Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du bassin de l'Yèvre et son plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter les aides financières (subventions) associées au Contrat Territorial, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre des actions ;
- de solliciter les avis des CLE des SAGE Yèvre-Auron et Cher-Amont sur ce projet de Contrat Territorial ;

Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

ACTIONS 2023




Présentation et délibérations pour les actions 2023

Détail sur l'articulation « spécifique » des interventions du programme pour l'année 2023 :


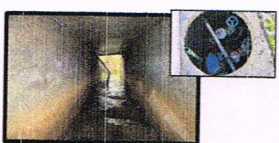

- Demande de subventions (travaux, animations, ...) et mise en œuvre qu'à partir de juin/juillet 2023
- « Travaux » uniquement sur parcelles publiques (hors DIG, procédure qui s'étendra jusqu'en 2024)
- Dossiers lois sur l'eau spécifiques réalisés fin 2022/début 2023 (hors dossier global unique)
- Premières consultations des entreprises en cours (Marchés publics en cours)

- Action n° 01 du Contrat Territorial 2023-2028 – Restauration du Valentigny au niveau de ses sources

ACTIONS 2023



N°1 - Sources de Valentigny aux Aix d'Angillon - R


40ml 30m à restaurer

- ✓ Démolition du dôme béton
- ✓ Réouverture section busée
- ✓ Resserrement des berges et diversification du lit sur 40m
- ✓ Projet cadre de vie - pédagogie


Estimation financière :
50 000 € TTC

Max financier CTMA : 57 750 € TTC

Dév technique, CCP : Guillaume D




ACTIONS 2023







N°1 - Sources de Valentigny aux Aix d'Angillon – R

Détails techniques :

- Evacuation matériaux : 120m3
- Apports terre (30m3), granulats : 9m3



Action n° 1 du Contrat Territorial 2023/2028

Restauration du Valentigny au niveau de ses sources

Proposition financière du projet	Estimation globale	Part AELB	Part RCVL	Part CD18	Part SIVY
% Financement	100 %	50 %	20 %	10 %	20 %
Total Estimatif (HT)	46 875,00 €	23 437,50 €	9 375,00 €	4 687,50 €	9 375,00 €
Total estimatif (TTC)	56 250,00 €	28 125,00 €	11 250,00 €	5 625,00 €	11 250,00 €


Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, marchés publics, ...)
- d'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2023 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0


La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Action n° 02 du Contrat Territorial 2023-2028 – Restauration du Marcillie



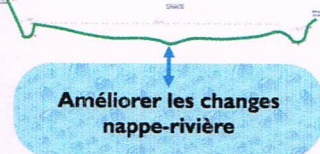
ACTIONS 2023

N°2 - le Marcillie à Soulangis / Menetou-Salon - R



**Aire de Protection de Captage AEP Satellite
(Parcelle SMIRNE à 4km du captage)**

Coupe de la vallée du Marcillie



Améliorer les changes nappe-rivière

Estimation financière :
50 000 à 60 000€ TTC

Max CTMA : 62 500 € TTC

Dév technique, CCP : Vincent P

✓ Remise en fond de vallée :

- Optimisation des débordements et la connexion et temps d'échanges nappe-rivière
- Renouvellement du Matelas alluviale sur 30cm d'épaisseur (filtration mécanique et biologique)

Monsieur COSSON propose au vote la délibération suivante :

Délibération n°14/2023 présentée par Madame DESGUIN / Monsieur COSSON

Action n° 2 du Contrat Territorial 2023/2028

Restauration du Marcillie

Proposition financière du projet	Estimation globale	Part AELB	Part RCVL	Part CD18	Part SIVY
% Financement	100 %	50 %	20 %	10 %	20 %
Total Estimatif (HT)	50 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
Total estimatif (TTC)	60 000,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €


Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, marchés publics, ...) ;
- d'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2023 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention (s) : 0


La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Action n° 03 du Contrat Territorial 2023-2028 – Restauration de l'Annain dans l'emprise d'un ancien plan d'eau



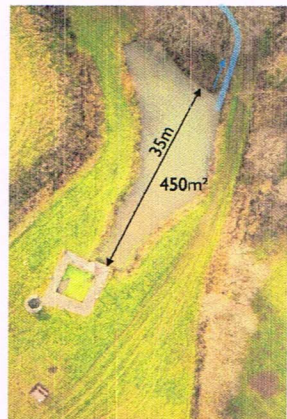
ACTIONS 2023

N°3 - Source de l'Annain à Vasselay - R



Petit plan d'eau à la source de l'Annain (Fontaine des cierges)

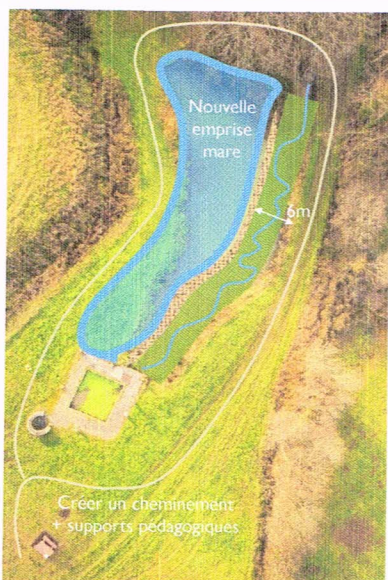
- ✓ Création d'une mare déconnectée, fonctionnelle
- ✓ Recréation du lit du ruisseau pour en préserver la qualité des eaux
- ✓ Projet(s) pédagogique(s)



35m
450m²

Estimation financière :
18 000 à 20 000€ TTC
 Max CTMA : 20 000 € TTC
 Dév technique, CCP : Guillaume D

N°3 - Source de l'Annain à Vasselay - R



Source de l'Annain à Vasselay

Détails techniques

- ✓ Ruisseau recréé sur environ 40ml
- ✓ Stabilisation interface : Mare / ruisseau
- ✓ Projet pédagogique à construire

Monsieur COSSON propose au vote la délibération suivante :

Délibération n°15/2023 présentée par Madame DESGUIN / Monsieur COSSON

Action n° 3 du Contrat Territorial 2023/2028

Restauration de l'Annain dans l'emprise d'un ancien plan d'eau

Proposition financière du projet	Estimation globale	Part AELB	Part RCVL	Part CD18	Part SIVY
% Financement	100 %	50 %	20 %	10 %	20 %
Total Estimatif (HT)	15 416,67 €	7 708,34 €	3 083,33 €	1 541,68 €	3 083,33 €
Total estimatif (TTC)	18 500,00 €	9 250,01 €	3 700,00 €	1 850,02 €	3 700,00 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, marchés publics, ...)
- d'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2023 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Travaux communaux / lutte contre les macro-déchets – Gestion d'un embâcle sur le Moulon à Bourges

Monsieur COSSON propose au vote la délibération suivante :

Délibération sur table n°17/2023 présentée par Madame DESGUIN / Monsieur COSSON

Action gestion d'embâcles polluant – Lutte contre les Macro-déchets
À la confluence de l'Yèvre et du Moulon à Bourges



Observation du type de déchets, point d'accès, volume, etc...

Echantillonnage pour être exposé au Museum de Bourges (action de sensibilisation d'avril à nov 2023)



Délibération sur table n°17/2023 présentée par Madame DESGUIN / Monsieur COSSON

Action gestion d'embâcles polluant – Lutte contre les Macro-déchets
À la confluence de l'Yèvre et du Moulon à Bourges

Considérant l'accumulation de déchets « domestiques » représentant un volume de plusieurs m3
Considérant qu'une portion de l'emprise de l'embâcle est sur domaine public (Bourges Plus / Ville de Bourges)
Considérant que les riverains n'ont pas contribué à l'introduction de ces déchets dans le milieu
Considérant qu'il n'y a pas de risque immédiat lié au risque inondation

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'intervenir en collaboration avec la Ville de Bourges et l'Agglomération Bourges Plus pour la gestion de cet embâcle ;
- d'intervenir selon le cadre des lignes budgétaires associées au futur Contrat Territorial 2023 :
 - ✓ 4 000,00 € TTC (Lutte contre les macro-déchets) ;
 - ✓ 5 000,00 € TTC (Travaux « communaux ») ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, marchés publics, ...) ;
- d'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2023 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur STOQUERT (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) indique que le travail sera réalisé rapidement entre l'Agglomération de Bourges Plus et les agents du SIVY. Il précise une prise en charge financière de l'embâcle de l'Agglomération après discussion/validation avec les services.

Un élu précise que la rétention est avant tout liée à la présence d'un arbre au travers du cours d'eau, que ceci interpelle quant à la mise en place de dispositif de rétention des déchets.

M. JOLIVET répond que l'intervention nécessitera ici la mise en place d'au moins deux filets en aval de l'embâcle pour limiter le départ des résidus vers l'aval lors de l'intervention. Et que la mise en place de dispositifs de types (barrages flottants, ou filets macro-déchets) est un sujet souvent débattu par les structures gémapiennes, en termes d'interventions préventives ou curatives, de logistiques et de coûts.

Monsieur JOLIVET précise que les autres actions ne feront pas l'objet de délibérations (signature du CTMA prévue en juin-juillet 2023) :

AUTRES ACTIONS fin 2023 – début 2024



N°4 - Le Putet à Morogues / Humbligny – Mise en défens (clôtures et abreuvoirs)
 N°5 - Le Colin à Morogues – Mise en défens (clôtures et abreuvoirs)
 N°6 - Le Tripaud à Gron - Plantation
 N°7 - Le Terrecout à Baugy - Plantation




Le Tripaud à Gron – Projet de plantation

Pas de délibération à prévoir pour ces projets à partir de la signature du CTMA

Monsieur JOLIVET mentionne la poursuite du projet de panneaux pédagogiques :


COMMUNICATION



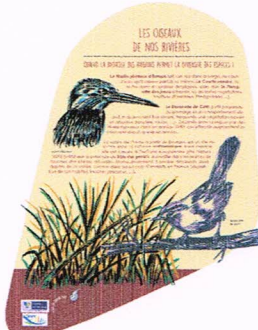
Poursuite du projet de panneaux pédagogiques


- Textes panneaux : réalisés à 100% (relecture et validation en cours)
- Illustrations adultes : ≈ 60%
- Illustrations ludiques : ≈ 40%
- Thème(s) en plus 2023-2024 : les sources, ...


Mascotte – Item symbolique




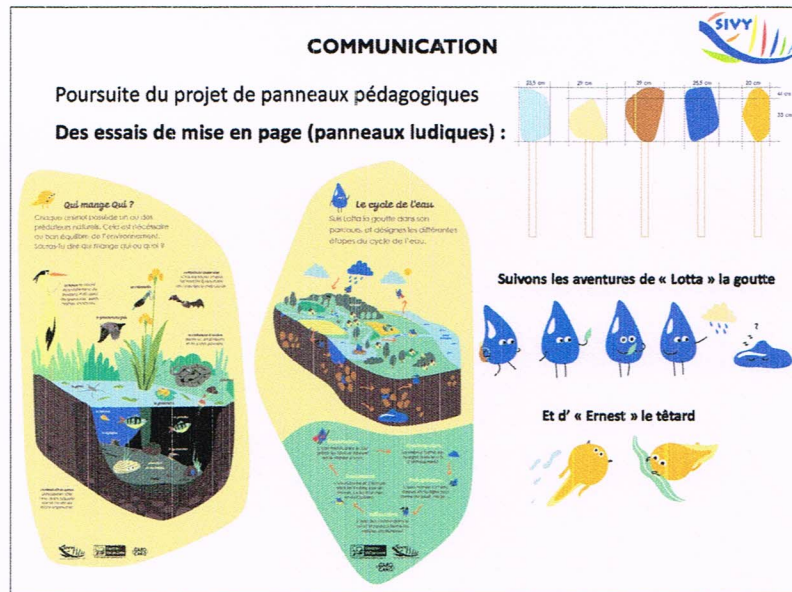
Mise en page à faire (panneaux adultes – écrits):



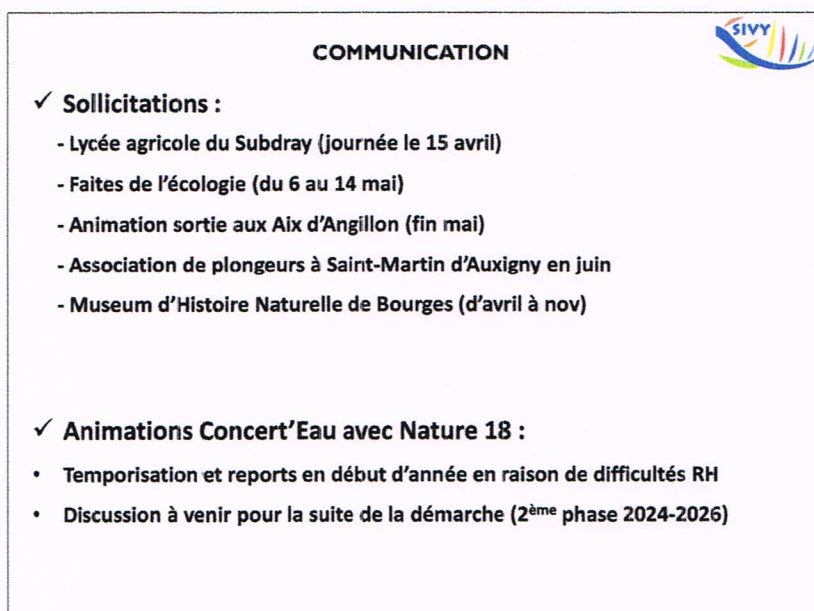









Monsieur JOLIVET indique les diverses sollicitations concernant le volet communication et réalise un état des animations dans le cadre Concert'Eau :



Monsieur BLOND aborde la modification des statuts avec les propositions finales de la clé financière et la clé de représentativité. Il précise la présentation en réunion des Directeurs Généraux des Services des EPCI (le 03 avril prochain) :

Projets de statuts 2023




Proposition finale (Données INSEE et Fiscale non mise à jour)

Clé financière

Calcul à l'échelle « communale agrégée »

EPCI	base 170 000 euros /an (actuel)	- 90% pop corrigée, - 5% pot fiscal, - 5% linéaire
BERRY LOIRE VAUVISE	157,30 €	181,37 €
BOURGES PLUS	99 229,40 €	98 842,87 €
LA SEPTAINE	13 262,10 €	13 836,14 €
SAULDRE ET SOLOGNE	1 042,70 €	1 074,14 €
TERRES DU HAUT BERRY	33 788,60 €	34 927,38 €
VIERZON SOLOGNE BERRY	22 519,60 €	21 138,03 €
TOTAL	170 000 €	170 000 €

Projets de statuts 2023



Proposition finale (Données INSEE et Fiscale non mise à jour)

Clé représentativité

7 communes ont 0 ml de cours d'eau (selon BCAE 2020) : 61-7=54

EPCI	Nombre d'élus (titulaire) actuel	Répartition selon : - 50% (répartition des linéaire cours d'eau entre EPCI), - 50% (répartition de la surf du BV entre EPCI), Base 54 élus (61-7 communes sans cours d'eau) Règle 1 élu mini/EPCI & max 50%-1 Arrondi à défaut
BERRY LOIRE VAUVISE	1	1
BOURGES PLUS	8	11
LA SEPTAINE	11	9
SAULDRE ET SOLOGNE	1	2
TERRES DU HAUT BERRY	25	21
VIERZON SOLOGNE BERRY	6	8
TOTAL	52	52

AGENDA

- 02/03 : Commission Gestion Quantitative SAGE Yèvre-Auron (CL/GB/JJ)
- 03/03 : Point technique et adm centrale Abattoir (Vierzon) (JJ)
- 06/03 : Conseil Syndical
- 09/03 : COPIL CTYEVRE 2023-2028 (JJ/GD/GB...)
- 16/03 : Examen Adjoint Administratif Principal (CB)
- 16/03 : Cellule de l'Eau Pref (JJ/CL/(GB))
- 20/03 : Révision Arrêté cadre sécheresse Pref (JJ/CL)
- 24/03 : Journée Régional animateurs rivière
- 28/03 : Réunion des animateurs de l'Agence de l'Eau
- 03/04 : Réunion des directions des EPCI du SIVY
- ...

Agenda

POINT SUR LA RESSOURCE

- Courte période en janvier / début février de débits « normaux » sur le bassin puis baisse importante courant février.
- Aucun scénario pluviométrique sur 3 mois ne se dégage (MeteoFrance).
- Courte recharge de nappe puis passage en cycle de vidange : attint la décennale sèche :

INDICATEUR MALM 18

Cotes NGF en m

sept-22 oct-22 nov-22 déc-22 janv-23 févr-23 mars-23 avr-23

INDICATEUR CÉNOMANEN 18

Cotes NGF en m

sept-22 oct-22 nov-22 déc-22 janv-23 févr-23 mars-23 avr-23

Fortes variations des débits de l'Yèvre aval en février : travaux aux ouvrages des 4 pelles (Yèvre) et problème de jauge aux claptes du Val d'Auron

Monsieur ROMAIN (Communauté de Communes La Septaine) demande si les Conseils Syndicaux peuvent débiter à 17h00 en prenant pour exemple les conseils du SDE.

La plupart des élus mentionnent l'impossibilité vue le nombre de délégués encore en activité professionnelle.


Monsieur JOLIVET invite les délégués à se rapprocher des ingénieurs pour toute question à l'échelle intercommunale et communale.

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h30.

Le présent procès-verbal, dressé le 06/03/2023 à 20h30 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président



Monsieur Gilles BENOIT

Le Secrétaire de séance



Monsieur Renaud BLOND

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE
Siège : Mairie de BOURGES

**Acte déposé
Préfecture**

14 MARS 2023

